



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil six le : 15 novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MEASNES (CREUSE)

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie sous la présidence de : Monsieur DURAND Michel, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 novembre 2006

Présents : M. DURAND Michel, Maire, M. JASNIN Robert, Mme BARONI Hélène, M. AUVRELLE Guy, Adjoints, Mmes et Mrs les Conseillers municipaux : ALADENISE Jean-Pierre, CAMIN Ginette, VINCENT Jean-Pierre, PRADEAU Sylvie, DANGEON Gaston, LESTANG Jacqueline, MICOURAUD Roger, LARIVEN André, MICOURAUD Joël.

Absente excusée :

Absent : Mrs COTTEREAU J.P., VIDARD M.

Mademoiselle PRADEAU Sylvie a été élue secrétaire de séance.

Objet : Motion

Desserte Ferroviaire du Limousin (Association des Maires et Adjoints de la Creuse)

Les élus affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif – la ligne à Grande Vitesse Poitiers – Limoges – pénaliserait lourdement la Creuse dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir.

Les élus demandent :

- La modernisation de la ligne historique La Souterraine – Châteauroux – Vierzon – Paris avec pour objectif de placer La Souterraine à 2 heures de Paris,
- l'aménagement de la ligne Guéret – Limoges avec la suppression du rebroussement et l'électrification,
- une meilleure interconnexion entre le TER bus interrégional desservant la façade Est creusoise (Mérinchal, Auzances – Evaux – Chambon, Budelière) et les trains au départ de Montluçon.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours et an que dessus.

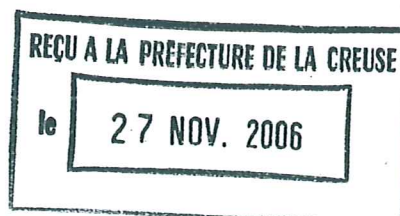
Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme,

En Mairie, le

Le Maire,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil six le : 15 novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MEASNES (CREUSE)

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie sous la présidence de : Monsieur DURAND Michel, Maire,

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 novembre 2006

Présents : M. DURAND Michel, Maire, M. JASNIN Robert, Mme BARONI Hélène, M. AUVRELLE Guy, Adjoint, Mmes et Mrs les Conseillers municipaux : ALADENISE Jean-Pierre, CAMIN Ginette, VINCENT Jean-Pierre, PRADEAU Sylvie, DANGEON Gaston, LESTANG Jacqueline, MICOURAUD Roger, LARIVEN André, MICOURAUD Joël.

Absente excusée :

Absent : Mrs COTTEREAU J.P., VIDARD M.

Mademoiselle PRADEAU Sylvie a été élue secrétaire de séance.

Objet : Motion

Desserte Ferroviaire du Limousin (Conseil Municipal de la Souterraine)

Au moment où se déroule le débat public sur le projet de ligne à Grande Vitesse Poitiers – Limoges, les élus souhaitent rappeler leur position et réaffirmer les nécessaires aménagements ferroviaires dont le département de la Creuse a besoin pour assurer son développement à savoir :

Nécessité d'un aménagement en liaison Grande Vitesse de la ligne Paris – Orléans – Châteauroux – La Souterraine – Limoges – Toulouse avec des rames TGV permettant une interconnexion avec le réseau européen Grande Vitesse et assurant une desserte sur Lille et demain sur Strasbourg. Ces aménagements répondent à une véritable politique d'aménagement du territoire indispensable à l'espace Massif Central et doivent être menés dès 2007 dans des conditions financières acceptables pour les Régions Centre et Limousin.

Nécessité d'une modernisation de la ligne Bordeaux – Guéret – Lyon et de la ligne Ussel – Montluçon.

Les élus affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif – la ligne à Grande Vitesse Poitiers – Limoges – pénaliserait lourdement le Limousin dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir.

Fait et délibéré, en Mairie, les jours et an que...

Pour copie conforme,
Le Maire,

